

Au Conseil de fondation de la

Caisse de pension SRG SSR

Schwarztorstrasse 21
3007 Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels 2022

(période du 01.01. au 31.12.2022)

le 14 avril 2023

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de fondation de Caisse de pension SRG SSR, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Caisse de pension SRG SSR (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est, en outre, responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'Expert en Matière de Prévoyance Professionnelle relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes

annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution de prévoyance;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 136'131'175 et un degré de couverture de 96.0%. Les mesures prises par le Conseil de fondation sous sa propre responsabilité, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert ainsi qu'au sujet des placements et de l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. En vertu de l'art. 35a, al. 2, OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons que:

- le Conseil de fondation assume sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, tel qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous Chapitre VI;
- le Conseil de fondation respecte les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;
- les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2, compte tenu des explications qui précèdent;
- les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, qu'elles ont été mises en œuvre dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et que les obligations d'information ont été respectées;

- Le Conseil de fondation nous a confirmé surveiller l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et adapter les mesures à l'évolution de la situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 14 avril 2023

BDO SA

Matthias Weber
Auditeur responsable
Expert-réviser agréé

Sibylle Schmid
Experte-réviser agréée

Annexe
Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

BILAN EN FRANCS SUISSES

ACTIF	31.12.2022	31.12.2021	Referenz
A PLACEMENTS			
LIQUIDITES			
Liquidités	101'912'105.99	40'448'758.45	VI.4
AVOIRS ET CREANCES			
Avoirs envers l'employeur	10'255'719.95	3'507'015.80	VI.4
Créances (impôts anticipés inclus)	3'949'500.67	4'785'516.95	VI.4
	14'205'220.62	8'292'532.75	
TITRES			
Obligations CHF	792'350'456.86	1'093'973'502.16	VI.4
Hypothèques (fondation de placements)	177'705'833.39	0.00	
Obligations Devises étrangères	361'750'403.02	398'937'307.59	VI.4
Obligations Marchés émergents	0.00	96'970'462.99	VI.4
Actions Suisse	221'491'235.91	274'965'622.84	VI.4
Actions Monde	569'642'855.34	727'761'088.06	VI.4
Actions Marchés émergents	128'395'548.39	164'076'634.99	VI.4
Insurance Linked Securities	144'953'605.31	119'978'103.49	VI.4
Placements opportunistes	4'259'873.80	0.00	VI.4
Private Equity	10'725'994.42	8'812'805.57	
Immobilier Suisse	623'933'524.75	694'248'108.35	VI.4
Immobilier Etranger	150'806'087.74	237'409'141.41	VI.4
	3'186'015'418.93	3'817'132'777.45	
PRETS HYPOTHECAIRES	49'051.95	62'251.95	VI.4
IMMEUBLES	81'690.00	81'690.00	VI.4
B COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	0.00	0.00	VI.4
TOTAL ACTIF	3'302'263'487.49	3'866'018'010.60	

BILAN EN FRANCS SUISSES

PASSIF	31.12.2022	31.12.2021	Referenz
D ENGAGEMENTS			
Prestations de libre passage et rentes	22'846'990.51	18'410'643.47	
Autres dettes	1'744'930.94	2'285'100.45	VII.1
	24'591'921.45	20'695'743.92	
F RESERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR			
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation	1'363'010.15	1'427'931.00	VI.9
Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation	35'000'000.00	0.00	
	36'363'010.15	1'427'931.00	VI.9
H CAPITAUX DE PREVOYANCE / PROVISIONS TECHNIQUES			
Capital de prévoyance assurés actifs	1'649'213'583.44	1'714'089'839.21	V.2.1-2.4
Capital de prévoyance rentiers	1'718'321'148.00	1'660'704'873.00	V.2.6
Provisions techniques	44'905'000.00	49'545'000.00	V.2.8
	3'412'439'731.44	3'424'339'712.21	
I RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	0.00	419'554'623.47	VI.3
J CAPITAL DE FONDATION / FONDS LIBRES / DECOUVERT			
Situation en début de période	0.00	0.00	
Excédent des produits	-171'131'175.55	0.00	
	-171'131'175.55	0.00	
TOTAL PASSIF	3'302'263'487.49	3'866'018'010.60	

COMPTE D'EXPLOITATION EN FRANCS SUISSES

	2022	2021	Referenz
K COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations - salariés	50'101'495.85	49'086'529.05	
Cotisations - employeur	72'696'460.85	71'808'264.85	
Prélèvements dans les rés. cot. de l'employeur	-78'054.75	-83'452.30	VI.9
Cotisations supplémentaires - salariés	35'543.75	37'055.30	
Cotisations supplémentaires - employeur	494'302.80	264'132.60	
Versements supplémentaires - employeur	2'912'689.10	2'688'586.35	
Contributions uniques et rachats	18'028'096.48	17'003'035.17	
Apports à la réserve de cotisations de l'employeur	35'000'000.00	50'000.00	VI.9
	179'190'534.08	140'854'151.02	
L PRESTATIONS D'ENTREE, VERSEMENTS ANTICIPES EPL			
Apports de libre passage	44'333'571.87	79'602'688.73	
Remboursements versements anticipés EPL	1'868'796.15	1'539'868.65	
Remboursements versements anticipés en cas de divorce	901'807.40	1'162'752.54	
	47'104'175.42	82'305'309.92	
APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET DE PRESTATIONS D'ENTREE	226'294'709.50	223'159'460.94	
M PRESTATIONS REGLEMENTAIRES			
Rentes de vieillesse	-102'738'279.35	-93'602'566.55	II
Rentes de survivants	-7'137'338.95	-6'500'206.35	II
Prestations d'invalidité	-3'286'927.70	-3'206'349.15	II
Prestations en capital à la retraite	-38'013'209.45	-28'226'883.85	
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-242'230.00	-337'341.75	
	-151'417'985.45	-131'873'347.65	
N PRESTATIONS EXTRA-REGLEMENTAIRES			
Rentes, prestations en capital, autres prestations extra-réglementaires	96'286.70	-48'427'431.55	
O PRESTATIONS DE SORTIE			
Prestations de libre passage en cas de sortie	-85'418'991.55	-50'056'476.15	
Versements anticipés EPL	-5'703'189.00	-3'480'141.85	VII.2
Versements anticipés en cas de divorce	-1'494'677.51	-2'544'946.30	
	-92'616'858.06	-56'081'564.30	
DEPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPES	-243'938'556.81	-236'382'343.50	

COMPTE D'EXPLOITATION EN FRANCS SUISSES

	2022	2021	Referenz
DISSOLUTION / CONSTITUTION DE CAPITAUX DE P/Q PREVOYANCE PROVISIONS TECHNIQUES ET RESERVES DE COTISATIONS			
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance - assurés actifs	79'859'749.02	9'164'300.73	V.2.1-2.4
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance - rentiers	-57'616'275.00	-117'159'247.00	V.2.6
Dissolution / constitution de provisions techniques	4'640'000.00	101'788'744.45	V.2.8
Rémunération du capital épargne	-14'983'493.25	-56'738'698.75	
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	-34'921'945.25	33'452.30	VI.9
	-23'021'964.48	-62'911'448.27	
S CHARGES D'ASSURANCE			
Cotisations au Fonds de garantie	-526'303.59	-513'935.41	
RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE	-41'192'115.38	-76'648'266.24	
T RESULTAT NET DES PLACEMENTS			
Intérêts des créances et des hypothèques	-142'410.20	-71'717.18	VI.5
Résultat net - Liquidités / couverture du risque du change	-9'048'138.24	-16'553'002.47	VI.5
Résultat net - Obligations CHF	-135'255'163.19	-17'811'452.10	VI.5
Résultat net - Hypothèques CHF	-11'969'890.36	0.00	
Résultat net - Obligations Devises étrangères	-67'071'424.89	-9'688'448.12	VI.5
Résultat net - Obligations Marchés émergents	-9'816'413.20	-4'479'017.36	VI.5
Résultat net - Actions Suisse	-41'236'871.95	53'600'547.26	VI.5
Résultat net - Actions Monde	-124'260'947.26	179'045'332.99	VI.5
Résultat net - Actions Marchés émergents	-35'514'177.46	1'496'533.25	VI.5
Résultat net - Insurance Linked Securities	-4'345'395.11	4'255'953.86	VI.5
Résultat net - Placements opportunités	54'594.97	0.00	VI.5
Résultat net - Private Equity	1'595'043.73	696'783.08	
Résultat net - Immobilier Suisse	-51'306'620.61	47'642'526.61	VI.5
Résultat net - Immobilier Etranger	-51'588'619.99	51'630'975.70	VI.5
Frais de gestion de la fortune	-9'530'506.45	-11'023'196.82	VI.5-7
	-549'436'940.21	278'741'818.70	
V AUTRES PRODUITS			
Produits de prestations fournies	32'732.78	18'302.59	
Autres produits	0.00	-42'693.60	
	32'732.78	-24'391.01	
X FRAIS D'ADMINISTRATION			
Emoluments de l'autorité bernoise de surveillance ABSPF	-15'190.00	-11'600.00	
Emoluments de Commission de haute surveillance	-4'461.60	-4'441.80	
Frais généraux d'administration	-69'824.61	-112'303.41	
	-89'476.21	-128'345.21	VI.10
RESULTAT AVANT CONSTITUTION / DISSOLUTION RESERVE FLUCT. VALEURS	-590'685'799.02	201'940'816.24	
DISSOLUTION / CONSTITUTION RESERVE FLUCT. VALEURS	419'554'623.47	-201'940'816.24	VI.3
EXCEDENT DES PRODUITS	-171'131'175.55	0.00	



PKS CPS

Pensionskasse SRG SSR
Caisse de pension SRG SSR
Cassa pensioni SRG SSR

Annexe aux comptes annuels 2022

Annexe aux comptes annuels 2022

Table des matières

I	BASES ET ORGANISATION	3
1.	Forme juridique et but.....	3
2.	Enregistrement LPP et fonds de garantie LPP.....	3
3.	Bases légales.....	3
4.	Organe suprême, gestion et pouvoir de signature.....	3
5.	Employeurs affiliés.....	4
6.	Expert, révision et surveillance.....	4
II	PERSONNES ASSUREES ACTIVES ET BENEFICIAIRES DE RENTE	4
III	MODE DE REALISATION DE L'OBJECTIF ET FINANCEMENT	5
1.	Plan de prévoyance A pour les assuré.es rémunéré.es au mois.....	5
2.	Plan de prévoyance B pour les assuré.es rémunéré.es à l'heure.....	5
3.	Plan de prévoyance Primauté des prestations - génération transitoire 55+ (1949 - 1959) ...	6
IV	PRINCIPES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES SELON LA NORME SWISS GAAP RPC 26	6
V	RISQUES ACTUARIELS / COUVERTURE DES RISQUES / DEGRE DE COUVERTURE	6
1.	Type de couverture des risques.....	6
2.	Evolution et rémunération des avoirs épargnés.....	6
3.	Résultat de la dernière expertise technique.....	9
4.	Bases techniques / Autres hypothèses significatives sur le plan actuariel.....	9
5.	Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2.....	9
VI	EXPLICATIONS RELATIVES AU PLACEMENT DE LA FORTUNE ET AUX RESULTATS NETS DES PLACEMENTS	10
1.	Organisation de l'activité de placement.....	10
2.	Société mandatée pour l'administration des placements.....	12
3.	Valeur cible et calcul de la réserve pour fluctuation de valeur.....	12
4.	Répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs en CHF.....	13
5.	Détail du résultat net des placements.....	15
6.	Liste détaillée des commissions sur placements et liquidités.....	17
7.	Frais de gestion de fortune liés aux placements collectifs.....	17
8.	Déclaration d'intégrité et de loyauté.....	18
9.	Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation ...	18
10.	Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation ...	19
11.	Charges administratives.....	19
VII.	EXPLICATIONS SUR LES AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION ..	19
1.	Autres dettes.....	19
2.	Versement anticipé pour l'acquisition d'un logement (EPL).....	19
VIII.	EXIGENCES DE L'AUTORITE DE SURVEILLANCE	20
IX.	AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION FINANCIERE	20
1.	Découvert/explication des mesures prises (art. 44 OPP 2).....	20
X.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DU BILAN	20

I BASES ET ORGANISATION

1. Forme juridique et but

La Caisse de pension SRG SSR (CPS) est une fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil (CC). Constituée par acte authentique du 16 septembre 2002 (changement de nom avec le nouvel acte authentique du 19 avril 2016), elle a pour but d'assurer les salarié.es de l'employeur contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Elle propose à cette fin trois plans de prévoyance. Elle est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2003.

2. Enregistrement LPP et fonds de garantie LPP

La CPS a son siège à Berne. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle conformément à l'article 48 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Soumise au contrôle de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), elle doit fournir dans tous les cas les prestations minimales prévues par la LPP.

3. Bases légales

Acte de fondation	du 19 avril 2016
Règlement de prévoyance	en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2022
Règlement d'organisation	en vigueur depuis le 1 ^{er} mai 2012
Règlement de placement	en vigueur depuis le 1 ^{er} décembre 2022
Règlement sur les engagements de prévoyance	en vigueur depuis le 31 décembre 2021
Règlement de liquidation partielle	en vigueur depuis le 1 ^{er} juin 2009
Règlement d'assainissement	en vigueur depuis le 8 octobre 2010

4. Organe suprême, gestion et pouvoir de signature

Membres du Conseil de fondation

Délégation de l'employeur

Cereghetti Piero, président *
 Boussetta Malika
 Grossenbacher Beat
 Perrotta Barca Patrizia
 Ziegler Alex

Délégation du personnel

Juilland Jean-Marc, vice-président *
 Bonanomi Klaus (jusqu'au 31.12.2022)
 Bossard Tobias
 Fasani Luca
 Lehmann Barbara
 Bachmann Corinne (à partir du 01.01.2023)

Conseiller de la délégation du personnel Ferrari Aldo (sans droit de vote)

Le Conseil de fondation est élu pour un mandat de quatre ans. Le mandat actuel se termine le 31 décembre 2022.

Directeur

Vauclair Emmanuel *

Directrice adjointe

Staub Kohler Marlise *

Pouvoir de signature

* autorisé.es à signer collectivement à deux

Dépositaire central

Partenaire contractuel: Bank Julius Bär, Zürich
 Responsable du mandat: Gregor Ph. Killer

Conseiller en placement

Partenaire contractuel: PPCmetrics SA, Zurich
Responsable du mandat: Hansruedi Scherer

5. Employeurs affiliés

SRG SSR (fondatrice)
Telepool Sàrl
Mediapulse AG
SRG Deutschschweiz

Syndicat suisse des mass media SSM
Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur
SWISS TXT SA
Viasuisse SA

6. Expert, révision et surveillance

Organe de révision

Partenaire contractuel: BDO SA, Berne
Réviseur en chef: Matthias Weber

Expert en prévoyance professionnelle

Partenaire contractuel: Aon Suisse SA, Nyon
Expert exécutant: Olivier Vaccaro

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de
prévoyance et des fondations (ASBPF)
Numéro de registre: BE.0828

II PERSONNES ASSUREES ACTIVES ET BENEFICIAIRES DE RENTE

	Au 31.12.2022			Au 31.12.2021		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Personnes assurées actives						
Effectif en début d'exercice	2'729	3'783	6'512	2'727	3'839	6'566
Entrées	442	470	912	292	280	572
Sorties	-286	-260	-546	-225	-240	-465
Départs à la retraite	-69	-117	-186	-65	-83	-148
Décès	-4	-1	-5	0	-7	-7
Invalidités	0	-2	-2	0	-6	-6
Effectif en fin d'exercice	2'812	3'873	6'685	2'729	3'783	6'512
Bénéficiaires de rentes						
Effectif en début d'exercice	1'196	1'667	2'863	1'103	1'579	2'682
Entrées	113	155	268	112	130	242
Sorties	-58	-53	-111	-19	-42	-61
Effectif en fin d'exercice	1'251	1'769	3'020	1'196	1'667	2'863
Rente de retraite	882	1'576	2'458	830	1'486	2'316
Rente d'enfant de retraité.e	82	63	145	85	65	150
Rentes de survivant.es	221	44	265	211	40	251
Rentes d'orphelin.e	16	9	25	17	6	23
Rentes d'invalidité	34	60	94	37	53	90
Rentes d'enfant d'invalidé	12	17	29	12	17	29
Rentes en cas de divorce	4	0	4	4	0	4
Total	1'251	1'769	3'020	1'196	1'667	2'863

Répartition par employeur au 31.12.2022	Personnes		Total
	assurées actives	Bénéficiaires de rentes	
SRG SSR (fondatrice)	6'287	2'953	9'240
SWISS TXT SA	258	21	279
Mediapulse SA	32	5	37
Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur	21	7	28
Viasuisse SA	23	0	23
SRG Deutschschweiz	26	3	29
Syndicat suisse des mass media SSM	15	7	22
Telepool Sàrl	5	0	5
Personnes assurées actives à titre facultatif	18	24	42
Total	6'685	3'020	9'705

III MODE DE REALISATION DE L'OBJECTIF ET FINANCEMENT

1. Plan de prévoyance A pour les assuré.es rémunéré.es au mois

Le plan de prévoyance repose sur la primauté des cotisations conformément à l'article 15 de la LFLP et est enveloppant. Le salaire déterminant est égal à 13 fois le salaire mensuel AVS. Le salaire cotisant, qui sert de base au calcul des cotisations et des prestations, correspond au salaire déterminant, après déduction d'un montant de coordination égal à 7/8 de la rente AVS maximale. Pour les cadres, le salaire cotisant comprend la composante salariale variable définie par contrat.

Les cotisations sont échelonnées en fonction de l'âge des assuré.es; elles atteignent entre 6,5 % et 12 % du salaire cotisant pour les salarié.es et entre 7,75 % et 20,25 % du salaire cotisant pour l'employeur. Appelé.es «assuré.es risques», les jeunes de 18 à 19 ans sont assuré.es contre le risque de décès et d'invalidité. A partir du mois suivant celui du 20^e anniversaire, les prestations de vieillesse sont également assurées.

2. Plan de prévoyance B pour les assuré.es rémunéré.es à l'heure

Le plan de prévoyance repose sur la primauté des cotisations conformément à l'article 15 de la LFLP et est enveloppant. Le salaire déterminant correspond au salaire de l'année civile précédente soumis à l'AVS. Pendant la première année civile, il correspond au salaire soumis à l'AVS convenu avec l'employeur. Le salaire cotisant est égal au salaire déterminant et sert de base au calcul des cotisations et des prestations.

Les cotisations sont échelonnées en fonction de l'âge des assuré.es; elles atteignent entre 6 % et 9 % du salaire cotisant pour les salarié.es et entre 8,5 % et 12 % du salaire cotisant pour l'employeur. Appelé.es «assuré.es risques», les jeunes de 18 à 19 ans sont assuré.es contre le risque de décès et d'invalidité. A partir du mois suivant celui du 20^e anniversaire, les prestations de vieillesse sont également assurées.

Définition des prestations dans les plans de prévoyance A et B:

La prestation de retraite peut être versée aux femmes et aux hommes entre 58 et 65 ans. Le taux de conversion pour un départ à la retraite compris entre 58 et 65 ans évolue entre 3,95 % et 5,00 % de l'avoir de retraite disponible. D'entente avec l'employeur, la personne assurée active peut rester assurée jusqu'au terme de son activité lucrative, mais au plus jusqu'à l'âge de 70 ans révolus. Le montant des prestations de risque est défini comme un pourcentage fixe du salaire soumis à cotisations.

3. Plan de prévoyance Primauté des prestations - génération transitoire 55+ (1949 - 1959)

Le plan de prévoyance se fonde sur la primauté des prestations conformément à l'article 16 de la LFLP et est enveloppant. Il englobe les salaires assurés jusqu'à un plafond de 186 420 CHF, soit 6,5 fois la rente AVS complète maximale / à partir du 01.01.2023: CHF 191 100). Les éléments salariaux qui dépassent ce seuil sont assurés dans un compte complémentaire séparé.

Les cotisations récurrentes des personnes assurées et de l'employeur sont échelonnées selon l'âge et atteignent, pour les salarié.es et pour l'employeur, entre 19 % et 27 % du salaire assuré. En cas d'augmentation salariale, les assuré.es paient en plus, répartie sur 12 mois, une cotisation équivalente à 85 % de la hausse du salaire assuré, tandis que l'employeur assume le montant résiduel nécessaire à l'augmentation du capital de couverture.

La prestation de retraite peut être versée aux femmes et aux hommes entre 58 et 65 ans. Un taux de rente de 1,5 % est constitué pour chaque année d'assurance. Le montant des prestations de risque est défini comme un pourcentage fixe du salaire assuré.

IV PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA NORME SWISS GAAP RPC 26

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont effectués selon les dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui comprennent le bilan, le compte d'exploitation et les annexes, donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et satisfont à la norme Swiss GAAP RPC 26.

Les actifs sont évalués aux valeurs actuelles en vigueur à la date de clôture du bilan sans effet de lissage. L'évaluation du capital de prévoyance et des provisions techniques est réalisée chaque année selon des principes reconnus et sur des bases techniques accessibles au public.

V RISQUES ACTUARIELS / COUVERTURE DES RISQUES / DEGRE DE COUVERTURE

1. Type de couverture des risques

La CPS est une institution de prévoyance autonome.

2. Evolution et rémunération des avoirs épargnés

2.1

Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne des assuré.es actif.ves en primauté des cotisations

	2022	2021
Au 1er janvier	1'479'069'031.16	1'328'815'522.59
+ Cotisations d'épargne salarié.es et employeur	101'947'903.00	98'451'511.90
+ Rachats et apports uniques	12'088'455.50	9'124'992.35
+ Apports de libre passage	44'086'007.42	78'000'798.78
+ Remboursements versements anticipés logement/divo	2'261'703.45	1'888'338.60
- Prestations de libre passage en cas de sortie	-74'209'778.90	-50'581'370.88
- Versements anticipés acquisition logement/divorce	-6'412'677.96	-4'862'100.55
- Départs à la retraite	-74'902'053.55	-30'981'160.63
- Invalidités	-2'443'079.90	-1'384'729.70
- Décès	-1'647'027.50	-1'354'630.95
- Ajustement montant minimum selon art. 17 LFPL	-81'246.30	-1'425'542.85
Dissolution/constitution avoirs d'épargne	688'205.26	96'876'106.07
+ rémunération (1,00 % / 4,00 %)	14'146'581.65	53'377'402.50
Au 31 décembre	1'493'903'818.07	1'479'069'031.16

2.2 Evolution et rémunération des avoirs d'épargne du compte complémentaire

	2022	2021
Au 1er janvier	70'826'913.75	72'498'445.55
+ Cotisations d'épargne salarié.es et employeur	3'462'010.85	3'387'232.45
+ Rachats et apports uniques	5'626.80	15'515.00
+ Apports de libre passage	483'260.40	181'182.04
+ Remboursements versements anticipés logement/divo	99'963.85	91'164.70
- Prestations de libre passage en cas de sortie	-3'142'761.95	-1'757'268.45
- Versements anticipés acquisition logement/divorce	-675'121.85	-612'060.75
- Départs à la retraite	-5'524'549.63	-5'404'497.09
- Invalidités	-40'018.70	-159'813.70
- Décès	-62'821.75	-77'531.85
Dissolution/constitution avoirs d'épargne	-5'394'411.98	-4'336'077.65
+ Rémunération (1,00 % / 4,00 %)	655'466.80	2'664'545.85
Au 31 décembre	66'087'968.57	70'826'913.75

2.3 Evolution et rémunération du compte retraite anticipée

	2022	2021
Au 1er janvier	4'188'841.40	4'074'589.05
+ Rachats et apports uniques	5'718'584.98	6'730'950.60
- Prestations de libre passage en cas de sortie	-160'402.30	-350'217.85
- Départs à la retraite	-6'296'486.18	-6'417'946.35
Dissolution/constitution avoirs d'épargne	-738'303.50	-37'213.60
+ Rémunération (1,00 % / 4,00 %)	33'378.90	151'465.95
Au 31 décembre	3'483'916.80	4'188'841.40

2.4 Evolution du capital de couverture pour les assuré.es en primauté des prestations

	2022	2021
Au 1er janvier	160'005'053.00	261'126'884.00
Variation	-74'267'173.00	-101'121'831.00
Au 31 décembre	85'737'880.00	160'005'053.00

2.5 Somme des avoirs de retraite selon LPP

	2022	2021
Au 1er janvier	612'655'758.05	617'651'616.14
Variation	-6'105'022.61	-4'995'858.09
Au 31 décembre	606'550'735.44	612'655'758.05

2.6 Evolution du capital de couverture pour les rentes

	2022	2021
Au 1er janvier	1'660'704'873.00	1'543'545'626.00
Variation	57'616'275.00	117'159'247.00
Au 31 décembre	1'718'321'148.00	1'660'704'873.00

2.7 Récapitulatif: capitaux de prévoyance, y compris provisions techniques

	2022	2021
Au 1er janvier	3'424'339'712.21	3'361'394'811.64
Variation capitaux de prévoyance	-22'095'408.12	108'540'230.72
Variation provisions techniques	-4'640'000.00	-101'788'744.45
Rémunération	14'835'427.35	56'193'414.30
Au 31 décembre	3'412'439'731.44	3'424'339'712.21

2.8 Provisions techniques

	2022	2021
A) pour l'allongement de l'espérance de vie	13'387'000.00	0.00
B) pour les risques d'assurance	14'759'000.00	14'686'000.00
C) mesures d'atténuation "retraite anticipée"	1'759'000.00	4'859'000.00
D) pour la rémunération	15'000'000.00	30'000'000.00
Au 31 décembre	44'905'000.00	49'545'000.00

A) Provision pour l'allongement de l'espérance de vie

Cette provision tient compte de l'allongement de l'espérance de vie et permet de couvrir le coût du futur changement des bases techniques. Au 31 décembre 2021, la CPS est passée des bases périodiques LPP 2015 (P2017) aux bases périodiques LPP 2020 (P2022) et a de ce fait épuisé la totalité de la provision constituée. A compter de l'exercice 2022, la provision s'élève à 0,4 % (état au 31 décembre 2022: 0,4 %) des avoirs de retraite des assuré.es dans les plans A et B (primauté des cotisations), des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (sans prise en compte des prestations temporaires telles que rentes transitoires ou rentes pour enfants) ainsi que de la valeur actuelle des prestations acquises des assuré.es en primauté des prestations. En 2022, la provision pour l'allongement de l'espérance de vie a évolué comme suit:

	2022	2021
Au 1er janvier	0	51'046'000
Constitution / dissolution	13'387'000	-51'046'000
Au 31 décembre	13'387'000	0

B) Provision pour les risques d'assurance

Les risques de décès et d'invalidité sont soumis à d'importantes fluctuations. C'est pourquoi la CPS a constitué une provision pour risques d'assurance qui permet de couvrir les surcoûts induits par une évolution défavorable des sinistres. La somme à provisionner est calculée sur la base d'un niveau de garantie de 97,5 % et en tenant compte de la cotisation de risque comprise dans le financement. La provision pour les risques d'assurance permet à la CPS de faire face à deux mauvaises années consécutives. En 2022, elle a évolué comme suit:

	2022	2021
Au 1er janvier	14'686'000	16'433'000
Constitution / dissolution	73'000	-1'747'000
Au 31 décembre	14'759'000	14'686'000

C) Provision pour les mesures d'accompagnement «Retraite anticipée»

A compter du 1^{er} janvier 2014, le Conseil de fondation a supprimé les conditions avantageuses applicables en cas de retraite anticipée et éliminé ainsi tout subventionnement croisé par les personnes assurées actives. La CPS amortit sur une période transitoire de 10 ans les baisses qui en résultent pour les bénéficiaires né.es entre 1949 et 1959. Pour financer cette mesure, elle a constitué une provision de 34,457 millions CHF (état au 31.12.2013), dont le montant a baissé de 3 millions CHF en 2022 par rapport à 2021.

D) Provision pour rémunération

La provision pour rémunération a pour but de permettre une rémunération équitable des avoirs en primauté des prestations (plan destiné à disparaître) et des avoirs des deux plans en primauté des cotisations. En décembre 2022, le Conseil de fondation a décidé de puiser dans cette provision un montant de 14 983 493.25 CHF afin de financer la rémunération des comptes pour l'exercice 2022. Au 31 décembre 2022, la provision pour rémunération s'élève à 15 000 000 CHF.

3. Résultat de la dernière expertise technique

L'expert en prévoyance professionnelle a établi en avril 2022 une expertise technique au 31 décembre 2021. Il a constaté qu'à cette date:

- la CPS affichait un taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2 de 112,3 %;
- elle avait constitué une réserve pour fluctuation de valeur de 419,5 millions CHF;
- sa situation financière était équilibrée;
- la situation de la CPS s'était améliorée au cours de l'exercice 2021, tant du point de vue qualitatif que quantitatif, grâce à la performance des placements d'une part et à l'adaptation des paramètres techniques d'autre part;
- la marge entre le rendement attendu de la stratégie de placement et le rendement minimal nécessaire à la rémunération des capitaux de prévoyance et à la constitution des provisions techniques s'était améliorée et était suffisante;
- la capacité de la CPS à résorber un découvert par ses propres moyens restait faible.

Sur la base de son examen au 31 décembre 2021, l'expert a attesté que

- les bases techniques et le taux technique utilisés étaient appropriés;
- la CPS offrait la garantie qu'elle était en mesure de remplir ses engagements réglementaires;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et aux financements étaient conformes aux prescriptions légales
- la valeur cible de la réserve pour fluctuation de valeur était appropriée.

L'expert n'a formulé aucune recommandation.

4. Bases techniques / Autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Pour la clôture de l'exercice au 31 décembre 2022, la CPS a utilisé les bases périodiques LPP 2020 (P2022) et un taux d'intérêt technique de 1,50 %, comme l'année précédente.

5. Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Compte tenu de la réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation:

	31.12.2022	31.12.2021
	(en CHF)	(en CHF)
Fortune totale	3'302'263'487	3'866'018'011
Passif à court terme	-24'591'921	-20'695'744
Réserves de cotisations de l'employeur	-1'363'010	-1'427'931
1 Fortune disponible	3'276'308'556	3'843'894'336
Engagements de prévoyance:		
Assuré.es actifs, y compris capitaux d'épargne	1'649'213'583	1'714'089'839
Bénéficiaires de rentes	1'718'321'148	1'660'704'873
Provisions techniques	44'905'000	49'545'000
2 Total engagements de prévoyance + provisions techn.	3'412'439'731	3'424'339'712
Réserve pour fluctuation de valeur	0	419'554'623
Taux de couverture (1 en % de 2)	96.0%	112.3%

Sans tenir compte de la réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation:

	31.12.2022 (in CHF)	31.12.2021 (in CHF)
Fortune totale	3'302'263'487	3'866'018'011
Passif à court terme	-24'591'921	-20'695'744
Réserves de cotisations de l'employeur	-36'363'010	-1'427'931
1 Fortune disponible	3'241'308'556	3'843'894'336
Engagements de prévoyance:		
Assuré.es actif.ves, y compris capitaux d'épargne	1'649'213'583	1'714'089'839
Bénéficiaires de rentes	1'718'321'148	1'660'704'873
Provisions techniques	44'905'000	49'545'000
2 Total engagements de prévoyance + provisions techn.	3'412'439'731	3'424'339'712
Réserve pour fluctuation de valeur	0	419'554'623
Taux de couverture (1 en % de 2)	95.0%	112.3%

La performance de l'exercice 2022 s'élève à -14,3 % contre +7,8 % en 2021. La situation financière de la CPS s'est fortement détériorée par rapport à l'année précédente et le taux de couverture est passé de 112,3 % à 96,0 %, respectivement 95,0 % si l'on ne tient pas compte de la réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation. Ce résultat est dû à l'évolution défavorable des marchés financiers. La CPS a épuisé sa réserve pour fluctuation de valeur et affiche un léger découvert à la date de bilan. Sa capacité financière à supporter les risques est fortement limitée.

VI EXPLICATIONS RELATIVES AU PLACEMENT DE LA FORTUNE ET AUX RESULTATS NETS DES PLACEMENTS
1. Organisation de l'activité de placement

Commission de placement: Ziegler Alex, président (représentant de l'employeur)
 Juilland Jean-Marc (représentant du personnel)
 Lugassy Philippe (représentant du personnel)
 Montant Philippe (représentant de l'employeur)
 Vauclair Emmanuel, directeur, sans droit de vote
 Howald Christoph, spécialiste en finances, sans droit de vote

Conseiller en placement: PPCmetrics SA, Zurich, Scherer Hansruedi

Les placements sont confiés aux gestionnaires de fortune suivants:

Classe d'actifs	Gestionnaire de fortune	Responsable portefeuille	Agrément
Obligations CHF	Loyal Finance AG	Urech Bernhard	FINMA
	Bank SYZ SA	Hannemann D.	FINMA
Hypothèques	Swisscanto Fondation de placement	Gisiger Nicolas	CHS PP
	UBS Fondation de placement	Leuenberger S.	CHS PP
	Zurich Fondation de placement	Simoni Marvin	CHS PP
	AXA Fondation de placement	Holländer T.	CHS PP
Obligations Devises étrangères	ZKB (Swisscanto Invest by ZKB)	Stettler Karl	FINMA
	Vontobel Asset Management AG	Holzgang Anna	FINMA
Obligations Marchés émergents	responsAbility Investments AG	Heimes Martin & Müller Thomas	FINMA
	Wellington Management Company LLP (jusqu'au 12.10.2022)	Valone James Henry Michael	SEC
Actions Suisse	IAM Independent Asset Management SA	Thétaz Michel	FINMA
	Pictet Asset Management SA	Riat Roland	FINMA
Actions Monde	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA	Biner Gustav	FINMA
	Pictet Asset Management SA	Riat Roland	FINMA
Actions Marchés émergents	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA	Biner Gustav	FINMA
Private Equity	Renaissance Management SA	Waldvogel Ch.	CHS PP
	Swiss Entrepreneurs Fund (CS/UBS)	Keller Philipp	FINMA
	Swisscanto Switzerland Growth I KmGk	Hogg Andreas	FINMA
Insurance Linked Securities	Credit Suisse Insurance Linked Strategies Ltd.	Hilti Niklaus	OAK
	SCOR (à partir du 31.08.2022)	Rostan Sydney	AMF
Immobilier Suisse	Maerki Baumann & Co. AG	Frey Rolf	FINMA
	UBS SA, UBS Asset Management	Maksimovic D.	FINMA
	Assetimmo Fondation de placements immobiliers	Germann Ch.	CHS PP
	Avadis Fondation d'investissement	Tedeschi A.	CHS PP
	Credit Suisse Fondation de placement (à partir du 27.04.2022)	Saydam M.	CHS PP
	Fondation suisse de placement «1291»	Süsstrunk R.	CHS PP
	Realstone (à partir du 21.11.2022)	Reymond J.	CHS PP
Immobilier Etranger	Swisslife Fondation de placement	Eberhard M.	CHS PP
Couv. de change	UBS SA, UBS Asset Management	Newman Stuart	FINMA
	Record Currency Management Ltd.	Witte Jan	FCA/SEC/CFTC

Legende:

AMF = Autorité des Marchés Financiers (F)

CFTC = Commodity Futures Trading Commission (USA)

CHS PP = Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle

FCA = Financial Conduct Authority (UK)

FINMA = Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

SEC = Securities an Exchange Commission (USA)

2. Société mandatée pour l'administration des placements

Le dépositaire central est la Banque Julius Bär à Zurich. Cet établissement est également chargé de la comptabilité des titres.

3. Valeur cible et calcul de la réserve pour fluctuation de valeur

	2022	2021
	(en CHF)	(en CHF)
Réserve pour fluctuation de valeur au 1.1.	419'554'623.47	217'613'807.23
Constitution / Dissolution le 31.12.	-419'554'623.47	201'940'816.24
Etat au 31.12: 0.0 % (2021: 12.3 %)	0.00	419'554'623.47
Valeur cible de réserve pour fluctuation de valeur	-511'865'959.72	-513'650'956.83
Surcouverture	0.00	419'554'623.47
Déficit de la réserve	-511'865'959.72	-94'096'333.36
Fortune liée	3'412'439'731.44	3'424'339'712.21
Valeur cible de réserve pour fluctuation de valeur		
Garantie de 97,5 %	15.00%	15.00%

Le montant nécessaire de la réserve pour fluctuation de valeur a été calculé selon une approche financière et économique. Selon les calculs de PPCmetrics, il s'élève à 12,7 % pour 2022, contre 14,2 % pour 2021. L'expert actuariel a cependant conseillé de viser pour 2023 une réserve pour fluctuation de valeur d'au moins 13 %, contre 15 % pour 2022, car la répartition réelle des actifs peut présenter des risques de fluctuation plus importants que le niveau défini par la stratégie. Pour des raisons de prudence, la valeur cible reste fixée à 15 %.

4. Répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs en CHF

Placements (en CHF)	31.12.2022	31.12.2021
Liquidités / placements monétaires	101'912'105.99	40'448'758.45
Autres créances CHF		
- avoirs envers l'employeur	10'255'719.95	3'507'015.80
- créances et avoirs de l'impôt anticipé	3'949'500.67	4'785'516.95
Total Autres créances	14'205'220.62	8'292'532.75
Obligations		
- Obligations CHF	788'016'778.61	1'089'393'537.54
- Intérêts courus sur obligations CHF	4'333'496.69	4'579'964.62
Total Obligations CHF	792'350'456.86	1'093'973'502.16
Hypothèques (fondations de placements); sous Obligations CHF en 2021	177'705'833.39	0.00
- Obligations en devises étrangères	358'928'875.08	396'677'349.60
- Intérêts courus sur obligations en devises étrangères	2'821'527.94	2'259'957.99
Total Obligations en devises étrangères	361'750'403.02	398'937'307.59
Obligations Marchés émergents	0.00	96'970'462.99
Actions Suisse	221'491'235.91	274'965'622.84
Actions Monde	569'642'855.34	727'761'088.06
Actions Marchés émergents	128'395'548.39	164'076'634.99
Insurance linked securities	144'953'605.31	119'978'103.49
Private equity; sous placements opportunistes en 2021	10'725'994.42	0.00
Placements opportunistes; responsAbility, sous Obligations Marchés émergents en 2021	4'259'873.80	8'812'805.57
Immobilier Suisse	623'933'524.75	694'248'108.35
Immobilier Etranger	150'806'087.74	237'409'141.41
Prêts hypothécaires	49'051.95	62'251.95
Immeubles, terrains	81'690.00	81'690.00
Total Placements	3'302'263'487.49	3'866'018'010.60

Répartition en pour cent:

	En % de la fortune (situation réelle)		Stratégie dès 01.12.2022	Marges tactiques		Limites max. OPP 2
	31.12.2022	31.12.2021		Minimum	Maximum	
Avoirs à court terme et liquidités (CHF 101'912'105.99)	3.1%	1.0%	1%	0%	5%	
Obligations CHF (CHF 792'350'275.30)	24.1%	28.4%	27%	22%	32%	
Hypothèques CHF (CHF 177'705'833.39)	5.4%	0.0%	5%	3%	7%	
Obligations dev. étrangères hedgées (CHF 361'750'403.4)	11.0%	10.3%	11%	8%	14%	
Obligations Marchés émergents (CHF 0.00)	0.0%	2.5%	0%	0%	0%	
Total Obligations (CHF 1'331'830'755.50)	40.5%	41.2%	44%			
Actions Suisse (CHF 221'491'235.91)	6.7%	7.1%	6%	4%	8%	
Actions Monde hedgées (CHF 569'642'855.34)	17.3%	18.9%	19%	15%	23%	
Actions Marchés émergents (CHF 128'395'548.39)	3.9%	4.3%	4%	3%	5%	
Total Actions (CHF 919'529'639.64)	27.9%	30.3%				50%
Insurance Linked Securities (CHF 144'953'605.31)	4.4%	3.1%	5%	3%	7%	
Placements opportunistes (CHF 4'284'873.80)	0.1%	0.0%	0%	0%	4%	
Private Equity (CHF 10'725'994.42)	0.3%	0.2%	1%	0%	2%	
Placements alternatifs (CHF 159'939'473.53)	4.8%	3.1%	6%	3%	13%	15%
Immobilier Suisse (CHF 623'933'524.75)	19.0%	18.0%	16%	12%	20%	
Immobilier Etranger hedgé (CHF 150'806'087.74)	4.6%	6.2%	5%	4%	6%	10%
Total Immobilier (CHF 774'739'612.49)	23.6%	24.2%				30%
Total Titres hypothécaires (CHF 360'800'314.37)	11.0%	9.4%				50%
Total Devises étrangères (CHF 129'096'521.77)	3.9%	6.7%	4%	3%	9%	30%

Au 31 décembre 2022, les marges de tactique de la stratégie étaient respectées, de même que la limite par débiteur selon l'art. 54 de l'OPP 2 et la limite en matière de participations selon l'art. 54a OPP 2.

4.1 Exercice des droits de vote

La CPS fait usage de ses droits de vote lors des assemblées générales en Suisse. Les votes sont exprimés par écrit, sur la base des analyses et des recommandations d'Ethos. Depuis l'automne 2020, la CPS exerce ses droits de vote par l'intermédiaire d'ISS (Institutional Shareholder Services). Deux fois par an, une newsletter informe les destinataires sur les votes de la Caisse. La CPS publie également le détail des votes sur son site Internet, sous la rubrique «Exercice des droits des actionnaires».

La CPS est en outre membre de l'Ethos Engagement Pool (EEP) qui, au nom des grandes caisses de pension suisses, assure un dialogue permanent avec les sociétés suisses cotées en bourse.

4.2 Instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2022, les positions ouvertes à terme de la couverture du risque de change (mandat Record Currency Management Ltd.) se présentent comme suit:

Contrepartie	Positions ouvertes en CHF	Valeur de marché en CHF
B.N.P. Paribas; Paris	103'169'706.86	1'023'083.57
HSBC Bank, Londres	115'689'343.68	3'533'033.46
JPMorgan, Londres	217'428'261.06	12'509'510.22
Royal Bank of Canada, Londres	224'098'920.49	12'070'259.05
Toronto Dominion, Toronto	176'027'585.35	3'445'180.21
Westpac, Sydney	164'380'945.21	2'251'513.93
Total	1'000'794'762.65	34'832'580.44

4.3 Engagements de capital ouverts

	31.12.2022	31.12.2021
	en CHF	en CHF
Engagements de capital ouverts	25'000'000.00	25'000'000.00
Appels de capital à date	-10'258'539.45	-8'782'761.00
Total Engagements de capital ouverts restants	14'741'460.55	16'217'239.00

4.4 Prêts de titres

Le prêt de titres dans le cadre de placements directs (securities lending) n'est pas autorisé par la CPS. Dans le cadre de placements collectifs, il n'est autorisé que sur une base garantie, dans le respect des conditions cadres et de la loi sur les placements collectifs.

5. Détail du résultat net des placements

	2022	2021
Produit des intérêts sur créances, hypothèques		
Intérêts sur créances	-19'991.39	-7'468.91
Intérêts sur prestations de libre passage	-116'937.06	-65'686.17
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-6'221.60	-842.80
Intérêts sur prêts hypothécaires	739.85	2'280.70
Total	-142'410.20	-71'717.18
Liquidités / Couverture du risque de change		
Intérêts	-33'246.19	12'166.65
Intérêts courus	0.00	-8'966.67
Gains/pertes de change réalisés	-23'320'765.79	-20'467'571.98
Gains/pertes de change non réalisés	14'305'873.74	3'911'369.53
Total	-9'048'138.24	-16'553'002.47
Obligations CHF		
Intérêts	7'852'013.79	9'642'754.15
Intérêts courus	111'271.10	-381'231.46
Résultat des placements (frais TER)	0.00	355'753.21
Gains/pertes de cours réalisés	-3'462'185.55	1'891'755.65
Gains/pertes de cours non réalisés	-139'756'262.53	-29'320'483.65
Total	-135'255'163.19	-17'811'452.10
Hypothèques (en 2021 sous Obligations CHF)		
Intérêts	426'674.16	0.00
Intérêts courus	0.00	0.00
Résultat des placements (frais TER)	351'290.53	0.00
Gains/pertes de cours réalisés	0.00	0.00
Gains/pertes de cours non réalisés	-12'747'855.05	0.00
Total	-11'969'890.36	0.00
Obligations en devises étrangères		
Intérêts	7'289'364.38	6'607'170.10
Intérêts courus	583'587.91	409'461.33
Gains/pertes de cours réalisés	-21'151'786.76	-4'164'690.08
Gains/pertes de cours non réalisés	-53'792'590.42	-12'540'389.47
Total	-67'071'424.89	-9'688'448.12

Obligations Marchés émergents

Intérêts	19'943.26	0.00
Résultat des placements (frais TER)	0.00	638'005.69
Gains/pertes de cours réalisés	-10'562'669.49	0.00
Gains/pertes de cours non réalisés	726'313.03	-5'117'023.05

Total **-9'816'413.20** **-4'479'017.36**

Actions Suisse

Dividendes	6'673'693.96	6'558'048.58
Gains/pertes de cours réalisés	8'831'894.50	498'319.81
Gains/pertes de cours non réalisés	-56'742'460.41	46'544'178.87

Total **-41'236'871.95** **53'600'547.26**

Actions Monde

Dividendes	8'311'939.10	7'899'784.53
Résultat des placements (frais TER)	42'558.77	105'938.25
Gains/pertes de cours réalisés	4'996'176.36	157'163'525.30
Gains/pertes de cours non réalisés	-137'611'621.49	13'876'084.91

Total **-124'260'947.26** **179'045'332.99**

Actions Marchés émergents

Résultat brut	0.00	-5.53
Résultat des placements (frais TER)	166'912.95	211'627.98
Gains/pertes de cours réalisés	0.00	0.00
Gains/pertes de cours non réalisés	-35'681'090.41	1'284'910.80

Total **-35'514'177.46** **1'496'533.25**

Insurance Linked Securities

Résultat brut	0.00	-386.06
Résultat des placements (frais TER)	679'103.57	745'079.25
Gains/pertes de cours réalisés	-838'467.36	-3'714'788.38
Gains/pertes de cours non réalisés	-4'186'031.32	7'226'049.05

Total **-4'345'395.11** **4'255'953.86**

Private equity (en 2021 sous placements opportunistes)

Résultat brut	930'544.39	0.00
Résultat des placements (frais TER)	479'925.93	0.00
Gains/pertes de cours réalisés	0.00	0.00
Gains/pertes de cours non réalisés	184'573.41	0.00

Total **1'595'043.73** **0.00**

Placements opportunistes (en 2022 uniquement responsAbility)

Résultat brut	0.00	99'722.45
Résultat des placements (frais TER)	83'493.52	335'678.37
Gains/pertes de cours réalisés	0.00	0.00
Gains/pertes de cours non réalisés	-28'898.55	261'382.26

Total **54'594.97** **696'783.08**

Immobilier Suisse

Résultat brut	13'934'701.10	14'892'426.16
Résultat des placements (frais TER)	3'646'044.83	4'225'334.08
Gains/pertes de cours réalisés	27'263'994.39	10'093'906.30
Gains/pertes de cours non réalisés	-96'151'361.11	18'430'860.07
Total	-51'306'620.79	47'642'526.61

Immobilier Etranger

Résultat brut	-0.18	2'190'310.36
Résultat des placements (frais TER)	15'080.54	0.00
Gains/pertes de cours réalisés	7'281'455.20	1'435'424.18
Gains/pertes de cours non réalisés	-58'885'155.55	48'005'241.16
Total	-51'588'619.99	51'630'975.70

Total Résultats nets **-539'906'433.76** **289'765'015.52**

Le placement de la fortune a généré en 2022 une performance de -14,3 %, soit 0,3 pp de plus que le benchmark (-14,6 %). A titre de comparaison: en 2021, les placements avaient obtenu un rendement de 7,8 %, contre 6,3 % pour le benchmark.

6. Liste détaillée des commissions sur placements et liquidités

	2022	2021
Frais de gestion prélevés directement par les gestionnaires de fortune		
Obligations CHF Loyal Finance SA	128'914.55	143'176.15
Bank SYZ SA	197'146.48	213'602.74
Hypothèques AXA Fondation de placement "Hypothèques"	88'445.02	0.00
UBS Fondation de placement "Hypothèques"	110'386.95	114'216.64
Obligations dev. étr. Vontobel Asset Management AG	187'098.84	182'247.46
ZKB (Swisscanto Invest by Zürcher Kantonalbank)	280'410.15	121'291.80
Actions Suisse IAM Independent Asset Management SA	342'799.15	375'771.35
Pictet Asset Management SA	45'534.60	61'498.35
Actions Monde Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA	145'833.92	174'589.43
Pictet Asset Management SA	113'402.91	124'060.25
Allianz Global Investors GmbH (jusqu'au 15.02.202	0.00	440'227.26
Actions M. émergentes Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA	74'586.60	81'834.51
Immobilier Suisse Maerki Baumann & Co. SA	686'302.00	721'309.49
UBS SA, UBS Asset Management	388'192.29	90'887.71
Immobilier Etranger UBS SA, UBS Asset Management	187'997.17	199'730.70
Couv. de change Record Currency Management Limited	209'497.95	214'396.00
Total Frais de gestion prélevés directement par les gestionnaires de fortune	3'186'548.58	3'258'839.84
Frais dépositaire central	614'800.80	655'431.87
Frais directs de gestion de la fortune	3'801'349.38	3'914'271.71

7. Frais de gestion de fortune liés aux placements collectifs

Le Total Expense Ratio (TER) indique les coûts qui, dans un fonds, s'ajoutent à la commission d'émission et à la commission de rachat. Ces coûts ne sont pas facturés séparément, mais imputés directement sur le rendement du fonds correspondant.

En vertu des directives de la CHS PP (D – 02/2013), les frais TER calculés approximativement apparaissent dans la comptabilité financière au niveau de la classe d'actifs, d'une part comme résultat des placements et, d'autre part, comme frais de gestion de la fortune.

Les frais de gestion de la fortune sont présentés ci-après conformément à l'art. 48a, al. 3, OPP 2:

Total Placements (valeurs de marché)	3'302'263'487.49
dont Placements collectifs	1'386'442'839.24
- placements transparents	1'386'442'839.24

Taux de transparence en matière de frais

Part des placements dont les frais sont indiqués de manière transparent	100.00%
---	----------------

Frais de gestion de fortune établis en CHF	2022	2021
Frais directs de gestion de fortune	3'801'349.38	3'914'271.71
Frais de gestion de fortune pour placements collectifs (TER)	5'464'410.65	6'617'416.83
Honoraires PPCmetrics, Kraus Partner et Ethos	394'592.90	291'895.30
Coûts droits de timbre et TVA, frais postaux et bancaires	179'384.03	740'981.89
Total des frais de gestion de fortune apparaissant dans le compte d'exploitation	9'530'506.45	11'023'196.82
Frais de gestion de fortune en pour-cent des actifs placés	0.29%	0.29%
Fortune totale	3'302'263'487.49	3'866'018'010.60

8. Déclaration d'intégrité et de loyauté

Tous les gestionnaires de fortune ont remis une déclaration écrite d'intégrité et de loyauté confirmant le respect des dispositions légales relatives à l'autorité de surveillance, aux opérations pour compte propre, à la déclaration des intérêts et à la restitution d'avantages financiers.

La CPS exige en outre des gestionnaires de fortune de communiquer les éventuelles ristournes, rétrocessions ou provisions et, le cas échéant, de les reverser à la Caisse.

9. Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation

A la date du 3 janvier 2023, le taux d'intérêt SARON à six mois s'établissait à +0,95 %.

SWISS TXT SA	2022	2021
Au 1er janvier	1'000'000.00	1'000'000.00
Intérêts	9'500.00	0.00
Au 31 décembre	1'009'500.00	1'000'000.00
Viasuisse SA	2022	2021
Au 1er janvier	427'931.00	461'383.30
Apport	0.00	50'000.00
Utilisation	-78'054.75	-83'452.30
Intérêts	3'633.90	0.00
Au 31 décembre	353'510.15	427'931.00
Total Réserves de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation	1'363'010.15	1'427'931.00

Au 31 décembre 2022, les créances ouvertes de cotisations s'élevaient à 10,3 millions CHF. Elles ont été acquittées en janvier 2023.

10. Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation

Sur la base de l'estimation de la situation financière de la CPS réalisée par l'expert en prévoyance professionnelle au 31 décembre 2022, la SSR s'est déclarée prête à financer, à titre de contribution à l'élimination du découvert, une réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation selon l'art. 65e LPP à hauteur de 35 millions CHF. L'accord correspondant a été signé le 20 décembre 2022.

SRG SSR	2022	2021
Au 1er janvier	0.00	0.00
Apport	35'000'000.00	0.00
Au 31 décembre	35'000'000.00	0.00
Total Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation	35'000'000.00	0.00

La réserve de cotisation de l'employeur avec renonciation à l'utilisation ne porte pas d'intérêt.

11. Charges administratives

Coûts administratifs assumés par la CPS	2022	2021
Dépenses Conseil de fondation et Commission de placement	116'457.21	95'534.60
Emoluments Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPPF)	15'190.00	11'600.00
Emoluments Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP)	4'461.60	4'441.80
Taxes et émoluments divers	11'156.20	16'768.81
Total	147'265.01	128'345.21
Coûts administratifs assumés par la SSR		
Salaires, prestations sociales, frais, formation continue	1'260'412.81	1'305'336.50
Informatique	15'955.15	30'045.43
Expert prévoyance professionnelle, AON Suisse SA	105'112.50	63'775.00
Révision, BDO	25'998.14	26'109.14
Divers honoraires pour conseils et prestations de tiers	74'183.84	10'602.48
Matériel de bureau et imprimés	4'881.03	3'007.51
Produits des organisations affiliées	-64'134.77	-60'483.57
Produits CPS (honoraires/revenus)	-58'587.50	-50'932.00
Total	1'363'821.20	1'327'460.49
Total Charges administratives CPS	1'511'086.21	1'455'805.70

VII. EXPLICATIONS SUR LES AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

1. Autres dettes

Le poste du passif «Autres dettes» se compose des créances du Fonds de garantie LPP, de l'impôt à la source, du droit de timbre et de la taxe sur la valeur ajoutée ainsi que des autres créanciers.

2. Versement anticipé pour l'acquisition d'un logement (EPL)

En 2022, 51 assuré.es ont demandé un versement anticipé pour l'acquisition d'un logement (EPL). Le montant moyen des versements anticipés s'est élevé à 111 827 francs (2021: 43 assuré.es, montant moyen de 80 934 francs).

VIII. EXIGENCES DE L'AUTORITE DE SURVEILLANCE

L'autorité de surveillance n'a émis aucune exigence.

IX. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION FINANCIERE

1. Découvert/explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)

Au 31 décembre 2022, la CPS affiche un taux de couverture de 96 % compte tenu de la réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation, et de 95 % sans prise en compte de la réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation. Cela correspond à un découvert de 136,1 millions CHF, respectivement de 171,1 millions CHF.

Lors de la réunion du 9 décembre 2022, l'expert en prévoyance professionnelle a présenté une première estimation au Conseil de fondation et estimé que le découvert conjoncturel prévisible au 31 décembre 2022 était faible. L'apport de la SSR sous la forme d'une réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation ainsi que le rapport favorable entre le rendement attendu (environ 3,0 %) et le rendement minimum requis du plan de prévoyance (environ 1,7 %) ont permis à la CPS de renoncer pour le moment à des mesures drastiques d'assainissement.

Par prudence, le Conseil de fondation a décidé le 9 décembre 2022 de fixer à 0 % la rémunération pour les mutations en cours d'année 2023.

L'expert en prévoyance professionnelle a été chargé de rédiger une expertise actuarielle au 31 décembre 2022.

Les discussions sur le découvert se poursuivront lors de la prochaine réunion du Conseil de fondation, le 4 mai 2023, sur la base des comptes annuels 2022 révisés. D'autres informations seront ensuite transmises à l'autorité de surveillance, aux employeurs et aux destinataires.

Le découvert probable, sa cause et les mesures décidées ont été communiqués en décembre 2022 aux assurés soumis à cotisations, aux bénéficiaires de rentes, à l'employeur et à l'autorité de surveillance.

X. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DU BILAN

Aucune remarque.